

Contre les violences faites aux femmes, À LA DGFIP, TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION !

En France, en 2020 :

- 102 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire
- 23 hommes ont été tués par leur partenaire ou ex-partenaire
- 14 enfants mineurs sont décédés, tués par un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple.

82 % des morts au sein du couple sont des femmes. Parmi les femmes tuées par leur conjoint, 35 % étaient victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon. Par ailleurs, parmi les 22 femmes ayant tué leur partenaire, la moitié, soit 11 d'entre elles, avaient déjà été victimes de violences de la part de leur partenaire. Au cours de leur vie, environ 14,5 % des femmes et 3,9 % des hommes âgés de 20 à 69 ans subissent des violences sexuelles (viols, tentatives de viol, attouchements du sexe, des seins ou des fesses, baisers imposés par la force, caresses imposées). On estime qu'au début des années 2010, la France comptait environ 125 000 femmes adultes ayant subi des mutilations sexuelles.

Au travail, à la DGFIP :

1 Française sur 2 est confrontée à une situation de sexisme ou de harcèlement sexuel au travail.

9 % des violences sexuelles se produisent sur le lieu de travail ou d'étude.

Au travail, les faits sont majoritairement commis par des hommes, le plus souvent des collègues et des usagers.

Pour les femmes victimes, les conséquences sont diverses : 26 % ont rencontré des problèmes de santé ; 21 %, des dif-

ficultés professionnelles ; 19 %, des difficultés économiques. A la DGFIP, le Rapport Social Unique (RSU) ne fournit aucune donnée sur les violences faites aux femmes. Les chiffres sur la santé des agentes et des agents n'abordent pas ce sujet. En lien avec le plan d'actions de la DGFIP en matière d'égalité professionnelle, dans son axe traitant des violences sexistes et sexuelles, Solidaires Finances Publiques a demandé que la DGFIP fournisse de telles données pour avoir une image de la situation dgfipienne. Celle-ci s'est engagée à le faire.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et accompagner les personnels, c'est aussi le rôle du syndicat

Malgré #Metoo, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que chaque victime puisse s'exprimer, y compris dans le cadre du travail, et que le droit soit appliqué.

Les militantes et militants de Solidaires Finances Publiques sont là pour vous écouter, pour vous guider en termes de démarches à effectuer (comme constituer un dossier ou remplir une fiche de signalement) et vous guider vers les bons interlocuteurs (spécialistes médicaux, spécialistes du monde du travail comme le médecin de prévention). Le syndicat est une ressource au même titre que pour votre défense en matière de gestion ou de conditions de travail. Nous ne sommes pas des professionnel·les, mais nous nous formons afin de pouvoir vous apporter toute l'aide possible.

Sources : Enquête « VIRAGE », INED, 2016 ;
« Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2020 »,
ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes ;
« Chiffres-clés : vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes »,
2021 ; Rapport Social Unique de la DGFIP 2021, données 2020

Contre les violences faites aux femmes, quel que soit notre positionnement hiérarchique, nous sommes toutes et tous concernés !

Tout le monde est impliqué, chacune et chacun dans les services.

EN CE 25 NOVEMBRE, portons toutes et tous un ruban blanc et participons aux actions, manifestations organisées partout en France.

